



Vice-rectorat de la formation supérieure
de post-graduation, de l'habilitation universitaire
et de la recherche scientifique.

نيابة مديرية الجامعة للتكوين العالي في ما بعد
التدرج و التأهيل الجامعي و البحث العلمي

Vice-rectorat

نائب المدير

Annaba le 6 octobre 2011

المرجع: 11/2011

Instructions concernant les inscriptions et réinscriptions 2011-2012

A Mesdames et Messieurs :

Les Doyens, Vice Doyens, Chefs de département, Responsables d'offre de formation de doctorat de 3^{ème} cycle, Présidents de CSF et CSD, les directeurs de laboratoire.

1. Les inscriptions et réinscriptions en post graduation pour l'année 2011/2012 s'effectueront jusqu'au 10 novembre 2011 dernier délai. La date limite de réception des dossiers, validés par les CSD et CSF, au niveau du VRPG est le 30/11/2011.
2. Le délai de soutenance pour les candidats régulièrement inscrits en thèse d'état a été reporté au 31/07/2012 (Décret exécutif n°11-164 du 17/04/2011).
3. Les nouveaux formulaires d'inscription en doctorat (1^{ère} inscription et réinscription) sont téléchargeables sur le site de l'université et disponibles aux services PG des départements et facultés. Pour les doctorats d'état et les magisters, les anciens imprimés restent valables pour cette année, une copie de l'inscription sera transmise au VRPG comme pour les nouveaux imprimés.
4. Le nombre maximal de doctorant inscrit avec un directeur de thèse est réglementé selon le décret 91 du 06/11/1991 et complété par le PV du CSU du 12/12/2004. Les instances scientifiques sont chargées de faire respecter ces directives. L'acceptation d'une nouvelle inscription en doctorat devra être étudiée en tenant compte du nombre total de thèses prises en charge par le directeur de thèse.
5. Un bilan de la recherche et une évaluation de l'avancement des travaux de thèse du doctorant doivent être effectués annuellement pour toutes les réinscriptions [Ces bilans peuvent s'effectuer dans le cadre d'une journée d'étude].
6. Pour les doctorats 3^{ème} cycle, la validation de la 1^{ère} année est soumise à la présentation d'un bilan (décret 250 du 28/07/2009, article 18). En cas de bilan négatif, le comité pédagogique de doctorat propose un nouveau sujet avec un nouveau directeur de thèse sachant que le nombre d'inscription est de 3 années + 1 exceptionnelle. Pour les réinscriptions, les doctorants présenteront les résultats de l'année 2010/2011.
7. L'arrêté 617 du 2 octobre 2011 portant habilitation à la formation 3^{ème} cycle 2011-2012 en vue du diplôme de doctorat fixe les formations habilitées et le nombre de postes. La procédure de sélection et les recommandations pour le concours 2011/2012 de la formation doctorale de 3^{ème} cycle se fera conformément aux textes réglementaires (arrête n°250 du 28/07/2009 et circulaire n°1 du 17/05/2010) après publication des offres de l'UBMA.

2011 09 أكتوبر

